



Pratique Blackliste chez xxxxxx

Par **el hoseiny karim**, le **26/09/2016** à **01:27**

Bonjour,

Je reserve un vehicule par la plateforme internet xxxxxx pour un véhicule à Roissy Charlle de Gaulle.

La reservation pris en compte et le paiement effectuer et débité à l'avance, je me déplace à leurs agence afin de recuperer le vehicule.

Quel fut ma surprise quand l'assistante me refuse la location sous pretexte que je suis désormais "blacklister" chez xxxxxx pour une réservation à Dusseldorf en 2015 auquel ils m'avaient eux aussi refuser le véhicule sans me donner de raison!!!!

Ayant réserver chez xxxxxx et ne m'ayant absolument pas préciser lors de ma réservation qu'il y avait un probleme, je me retrouve donc à Roissy Charle de Gaulle (Dusseldorf et Bonn pour les précédente réservation) sans vehicule et plus aucun vehicule disponible chez vos concurents car periode de pointe! C'est honteux!!

J'ai contacté le service client qui n'on pas pu me donner d'explication mais m'ont donner une adresse email xxxxxx@xxxxxx.com, plusieurs email envoyé mais jamais de réponse

Je tiens à précisé que je n'ai jamais eu de contrat de location chez xxxxxx à mon nom mais je suis bizarrement interdit chez eux

Cette pratique est-elle légale?

Merci

Bonjour,

Nous sommes sur un forum juridique. Les internautes y viennent pour se renseigner sur le droit. Pour ce faire, nul besoin de citer des noms de personnes ou d'entreprises. Merci d'en tenir compte, cela évite à la modération de devoir anonymiser les posts.

Par **theo Frez**, le **01/12/2016** à **11:01**

bonjour, as tu trouver une solution ? j'ai eu le même problème jai aussi envoyer des mails mais pas de réponse